



# Dossier de candidature

Esnandes en Fête

*et marché des créateurs*

Samedi 3 août 2024

de 16h00 à 23h30



**Date limite de dépôt lundi 3 juin 2024**

La commune d'Eslandes organise le samedi 3 août 2024 « Eslandes en Fête ». Pour cette occasion, la commune propose son premier « marché des créateurs ».

Ce dossier permet uniquement d'acter la candidature. Il ne confirme en aucun cas la participation au Marché des créateurs.

Les candidatures sont ouvertes jusqu'au 3 juin 2024, les dossiers reçus au-delà ne seront pas examinés.

### CRITÈRES DE SÉLECTION :

Une commission assure la sélection des exposants et se réserve le droit de limiter le nombre d'exposants par spécialités pour que les ventes soient équitables pour chacun. Cette commission est souveraine et ses décisions sont sans appel. Toutes les candidatures feront l'objet d'une réponse positive ou négative par courrier dans les meilleurs délais. L'organisateur détermine l'emplacement de l'exposant qui est modifiable d'année en année.

### QUI PEUT POSER SA CANDIDATURE :

Commerçants, artisans, autoentrepreneurs, associations loi de 1901, artistes, producteurs.

### CRITÈRES DE SÉLECTION DES OBJETS ET PRODUITS PROPOSE À LA VENTE :

- Concordance avec une ou plusieurs des catégories de produits recherchées (voir liste ci-après)
- Qualité, origines, originalités, spécificités du produit/de l'objet,
- Accessibilité de l'objet/du produit : les objets proposés sur les stands devront être accessibles à toutes les bourses - prix affichés et moyens de paiement bien visibles du public.
- Les produits présentés doivent être conformes aux photos et descriptifs fournis dans le dossier d'inscription,
- Toute action mise en œuvre en faveur du développement durable sera appréciée.

### PRODUITS ET OBJETS ATTENDUS AU MARCHÉ DES CRÉATEURS :

- **Produits sucrés et confiseries** : miels, confitures, gelées, confiseries artisanales, biscuits artisanaux, chocolats, fruits confits et/ou secs, macarons, produits de terroir local sucrés...
- **Produits salés du terroir** : terrines et autres produits de terroir locaux salés...
- **Bijoux et accessoires, beauté** : bijoux de création, d'art, d'orfèvrerie, savons traditionnels et savons originaux...
- **Décoration, objets pour la maison** : vases, boîtes décoratives, lampes, photophores, bougies, bougeoirs, encens, porte encens, huiles essentielles, brûle-parfum, art floral...
- **Vêtements et accessoires (textiles)**
- **Jeux, jouets, enfance** : jeux et jouets en bois, puzzle, casse-tête, pantins, marionnettes, jeux de société, jeux en métal, maisons de poupées, poupées en tissus ou porcelaine, objets de décorations univers enfant (lampes, plaques de porte) ...
- **Autres produits d'artisanat** : mosaïque, marqueterie, vitraux d'art, verre soufflé, articles en verre, céramiques, poterie, objets tournés à la main, terre cuite, vaisselle, nappes, napperons, torchons, serviettes de table, tabliers décorés, chemins et centres de table...

### DATE ET HORAIRES :

Le Marché des créateurs aura lieu sur le parvis de l'église.

**Horaires d'ouverture des stands** : samedi 03 août 2024 de 16h00 à 23h30 – **toute fermeture ou départ anticipé et absence non justifiée pourra entraîner un refus de candidature ultérieure.**

**Installation** : Samedi 03 août à partir de 14h00 – emplacement gratuit – matériel conforme à la charge des exposants (table, chaise, parasol...). Le stationnement des véhicules des exposants sera route de Villedoux.

### SÉCURITÉ – LOGISTIQUE :

- Il appartient aux exposants d'installer, d'aménager et de décorer leurs stands et de laisser leur emplacement propre après la manifestation,

- Les exposants s'engagent à s'assurer que le matériel utilisé, les activités ou animations qu'ils créent ou qu'ils présentent ne soient pas susceptibles de gêner, de créer des troubles ou de présenter quelque danger que ce soit pour le public,
- Les exposants s'engagent à prendre toutes les précautions nécessaires et à assurer la surveillance de leurs objets et matériel pendant les heures d'ouverture sur le site,
- Les exposants doivent être en conformité avec la réglementation en vigueur pour l'exercice de leur commerce, ainsi qu'au regard de la réglementation du travail. Pendant le Marché des créateurs, ils devront disposer en permanence des justificatifs nécessaires en cas de contrôle.

**La commune ne pourra voir sa responsabilité engagée pour quelque cause que ce soit à l'un de ces titres.**

Nous vous souhaitons de bons préparatifs !

## COORDONNÉES DE L'EXPOSANT

---

Société/auto entrepreneur : .....  
Année de création : .....  
Nom- Prénom : .....  
Adresse complète : .....  
Ville : ..... Code postal : ..... Téléphone : .....  
Email : ..... Site internet/page Facebook : .....

## RENSEIGNEMENT SUR L'ACTIVITÉ

---

### A joindre obligatoirement à l'inscription en fonction du statut :

- formulaire dûment rempli, daté et signé
- document d'identité
- carte professionnelle à jour
- extrait du registre du commerce ou des métiers de moins de 3 mois
- assurance responsabilité civile professionnelle à jour
- petite licence pour boissons à emporter
- agrément sanitaire pour plats préparés
- inscription au Registre national des Associations

Vos produits sont-ils labellisés ?  oui  non

Intitulé label(s) : .....

### En qualité de :

Société  Artisan  Commerçant non sédentaire  
 Producteur  Industriel forain  Artisan libre  
 Autre (préciser) :

### Produits ou services proposés :

**Secteurs d'activités**  Alimentation  Habillement  
 Décoration, arts de la table  Artisanat du monde  Bijouterie  Société Jeux, jouets

**Nota : joindre absolument une ou plusieurs photographies des produits proposés à la vente.**

Mairie - avenue de la République – 17137 ESNANDES  
05 46 01 32 13 – communication@esnandes.fr - www.esnandes.fr

*Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé pour permettre de vous contacter dans le cadre du traitement de votre demande. Elles sont conservées uniquement pendant la durée d'instruction de votre demande. Conformément à la loi « Informatique et libertés » et au Règlement Général à la Protection des Données (RGPD), vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant. Vous retrouverez les modalités d'exercice de ce droit d'accès dans notre politique de protection des données.*